

TECHNICIEN SUPÉRIEUR SYSTÈMES ET RÉSEAUX

NIVEAU III

Homologué par le Ministère du Travail



LE MÉTIER

Le technicien supérieur systèmes et réseaux participe à la mise en service et au maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure informatique. Il intervient sur les systèmes et les réseaux, sur les éléments matériels et logiciels qui composent l'infrastructure, afin d'offrir aux utilisateurs et aux clients le niveau de service attendu par l'entreprise.

Le technicien supérieur systèmes et réseaux assiste les utilisateurs dans l'utilisation de leur équipement numérique. Il surveille tous les équipements systèmes et réseaux et les journaux de sécurité et réagit lorsqu'il reçoit des alertes. A tout moment, il peut être sollicité par le centre de services pour diagnostiquer et résoudre les dysfonctionnements relevant du système, du réseau ou de la téléphonie sur IP. Il rétablit l'accès aux ressources partagées et aux applications.

Il maintient et exploite le domaine ActiveDirectory et les ressources partagées.

Il utilise les outils d'administration des différents environnements des services hébergés à l'externe et consulte les contrats pour rétablir ou améliorer le fonctionnement du service.

Il maîtrise les langages de script afin de pouvoir automatiser de nouvelles tâches et faire évoluer les scripts existants. Le technicien supérieur systèmes et réseaux assure une veille technologique et réglementaire afin de maintenir ses compétences à jour et de tester les nouvelles technologies.

Son degré de polyvalence dépend de la taille de l'entreprise et de la complexité de l'infrastructure sur laquelle il intervient.

LIEUX ET CONDITIONS D'EXERCICE

Vous pouvez travailler dans différents contextes :

- En entreprise (de services du numérique ESN)
- Collectivités territoriales
- PME
- DSI des grandes entreprises
- Hôpitaux

Vous intervenez :

Dans le cadre d'un contrat service ou d'un cahier des charges, vous travaillez en journée sur site ou à distance, et pouvez être amené à intervenir en dehors des heures de bureau.

Certains postes impliquent des déplacements fréquents en clientèle.

MÉTIERS VISÉS

- Technicien systèmes et réseaux
- Technicien support
- Technicien réseaux
- Technicien informatique
- Technicien d'exploitation
- Administrateur Linux

Code ROME : M1801 - I1401 - M1810

Durée

Durée moyenne
18 mois dont 5 en
entreprise

Prise en charge et admission

- Bénéficiaires : adultes reconnus Travailleurs Handicapés, sur orientation de la **MDPH**
- Le coût de la formation est pris en charge par l'**Assurance Maladie**
- Les stagiaires sont rémunérés par l'ASP au titre de la **Formation Professionnelle**
- Visite de positionnement organisée dans l'établissement

Diplôme

Diplôme Niveau III homologué par le Ministère du Travail
Technicien(ne) Supérieur(e)
Systèmes et Réseaux

Les stagiaires ayant validé un niveau IV en informatique peuvent être dispensés du module 1

ASPECTS FONCTIONNELS ET MÉDICAUX

Contre-indications :

- Cécité totale
- Surdit e profonde non appareillable
- Mutit e
- Troubles psychiatriques non stabilis es

Toute autre d eficience compatible avec l'exercice du m etier est admise, sous r eserve d' etude du dossier m edical. Une visite pr ealable avec l'ergoth erapeute peut  tre programm e pour  tudier les am enagements n ecessaires au suivi de la formation.

PROFIL RECHERCH E

- Pr esentation correcte
- Capacit e   travailler en  quipe
- Sens du service
- Capacit e d'analyse
- Curiosit e et capacit e   mettre   jour ses connaissances r eguli rement
- Autonomie prise d'initiatives
- Bonne aptitude au raisonnement logique et abstrait
- Pratique correcte du fran ais  crit et oral
- Capacit e   r ealiser un compte rendu oral et  crit d'une intervention
- Connaissance de base en informatique recommand e
- Compr ehension de texte en anglais souhait e
- Comp etences en anglais = niveau A1 du CECR (Cadre Europ een Commun de R ef erence)
- Capacit e d'apprentissage  valu e au niveau III (bilan ou pr eorientation)

PROGRAMME

Module 1 12 semaines	Module 1 : Assister les utilisateurs en centre de services <ul style="list-style-type: none">• Mettre en service un �quipement num�erique• Assister les utilisateurs sur leurs �quipements num�eriques• G�erer les incidents et les probl�emes• Assister � l'utilisation des ressources collaboratives
Module 2 10 semaines	
PAE 8 semaines	
Module 2 10 semaines	Module 2 : Maintenir, exploiter et s�ecuriser une infrastructure centralis�e <ul style="list-style-type: none">• Maintenir et exploiter le r�eseau local et la t�el�ephonie• S�ecuriser les acc�es � Internet• Maintenir et exploiter un environnement virtualis�e• Maintenir et exploiter un domaine ActiveDirectory et les serveurs Windows• Maintenir et exploiter un serveur Linux
Module 3 16 semaines	
PAE 12 semaines	
Synth�ese + validation 4 semaines	
Module dynamique emploi 2 semaines	Module 3 : Maintenir et exploiter une infrastructure distribu�e et contribuer � sa s�ecurisation <ul style="list-style-type: none">• Configurer les services de d�eploiement et de terminaux clients l�egers• Automatiser les t�aches � l'aide de scripts• Maintenir et s�ecuriser les acc�es r�eseaux distants• Superviser l'infrastructure• Intervenir dans un environnement de Cloud Computing• Assurer sa veille technologique

5 BONNES RAISONS DE SE FORMER AU COS

- P edagogie individualis e, avec possibilit e de remise   niveau pr ealable
- Travail en conditions r eelles sur du mat eriel r ecent, similaire   celui rencontr e en entreprise
- Pr e-insertion professionnelle : stage en entreprise et possibilit e d'alternance renforc e
- Prise en compte du handicap : une  quipe m edico-sociale vous suit tout au long de votre formation selon vos besoins
- Service d'h bergement et de restauration sur place

Lieu de la formation

COS CRPF

2, rue des Arches
77710 Nanteau-sur-Lunain

  10 mn de Nemours



Contact

Patricia PILLOT

Centre de R eadaptation
Professionnelle

et de Formation COS CRPF

T el. : 01 64 45 18 03

Fax : 01 64 45 33 18

ppillot@fondationcos.org

Web : crpf.fondationcos.org

www.facebook.com/cos-crpf

www.twitter.com/COS_CRPF